

Questions orales

Lorsqu'un danger pour la santé est reconnu au pays, le ministre et le ministère de la Santé réagissent en conséquence. Nous avons à plusieurs reprises demandé au ministre de retirer la prothèse Meme ou d'en interdire l'usage.

Si le ministre ne veut pas interdire l'usage de la prothèse Meme, acceptera-t-il au moins d'avertir celles qui pourraient éventuellement recevoir une prothèse Meme qu'elle pourrait être dangereuse? J'ajoute que si toutes les prothèses mammaires suscitent des inquiétudes, toutes les prothèses devraient donc faire l'objet de cet avertissement.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rejette évidemment l'affirmation très injuste que la députée a formulée dans son introduction.

Voici ce qu'il en est. Ce n'est pas parce que la députée formule des allégations que celles-ci sont justifiées. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a le devoir d'évaluer les faits scientifiques. Si la députée a des faits scientifiques à présenter, plutôt que des allégations sans fondement, qu'elle m'en fasse part.

J'ai offert à tous les députés la possibilité d'assister à un exposé complet présenté par les scientifiques de Santé et Bien-être Canada. Je réitère cette offre, et j'invite la députée, encore une fois, à me communiquer toute information qui pourrait montrer que ces prothèses ne sont pas sûres.

Par ailleurs, elle demande si nous sommes prêts à renseigner les Canadiennes qui envisagent l'implantation d'une prothèse mammaire sur l'innocuité ou les conséquences de l'implantation de ces prothèses. Oui, c'est ce que nous faisons maintenant en contribuant au financement d'une brochure qui présentera cette information aux Canadiennes.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Comité permanent de l'environnement. Je suis très conscient, monsieur le Président, qu'il faut que ma question tienne compte des affaires du Comité.

Vendredi, le ministre de l'Environnement nous a dit que les évaluations environnementales de toutes les initiatives du gouvernement doivent être déposées au Comité de l'environnement depuis juin 1990. C'est une bonne initiative, mais un peu surprenante, parce qu'en

tant que membre du Comité, c'est la première fois que j'entends la nouvelle.

Ma question est celle-ci, monsieur le Président: Le président du Comité peut-il nous confirmer si le Comité a été avisé de cette nouvelle et quand? De plus, peut-il nous dire s'il a reçu les budgets requis pour accomplir ce travail?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, pour répondre brièvement, je suis au courant de cet engagement, car il a été énoncé très clairement dans le Plan vert, comme l'a confirmé le ministre il y a quelques jours. J'ai certes hâte que les préparatifs soient terminés pour que nous recevions ces études. Évidemment, si le comité doit examiner efficacement ces importantes évaluations environnementales, nous aurons peut-être besoin d'une aide supplémentaire, car c'est là un pas très important pour s'assurer qu'on respecte toutes les priorités fixées dans le Plan vert.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, la réponse du président du comité montre bien qu'il a été mis au courant de cette responsabilité en même temps que le reste d'entre nous, c'est-à-dire vendredi, lorsque le ministre l'a annoncée à la Chambre.

Étant donné que le président est quelque peu perplexe, je pose ma question au premier ministre suppléant. Mercredi dernier, le ministre du Commerce extérieur a dit qu'il serait tout à fait illogique de procéder à une évaluation environnementale de l'accord de libre-échange avec le Mexique. Vendredi, le ministre de l'Environnement l'a carrément contredit, disant que cette évaluation aurait lieu. Nous venons d'entendre le président du Comité de l'environnement réagir avec un peu d'étonnement à ce combat entre dinosaures.

Voici ma question au premier ministre suppléant: dans toute cette confusion, qui parle au nom du gouvernement? Le ministre de l'Environnement ou le ministre du Commerce extérieur?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si mon collègue d'en face avait pris la peine d'écouter les observations que j'ai faites en juin dernier, il constaterait qu'elles étaient très claires. Cet engagement n'a pas été annoncé à la Chambre la semaine dernière, mais a été rendu très public en juin dernier.

M. Martin (LaSalle—Émard): Comment se fait-il que le comité n'en était pas au courant?

M. de Cotret: Il a été rendu très public. . .